

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le 21 mars à treize heure quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de René CLINCHARD, Maire.

**Étaient présents** : François CLAUZON, Amélie GOLIAS, Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Yanne SOUCHET, Laurent VIDAL, Richard ZUPPO.

**Absente excusée** : Nadine SINIBALDI

Madame PIGAGLIO Christine a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Approbation du Procès - Verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2015.
- ✓ Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2014
  - Commune
  - Régie hôtelière «Le Robur»
  - CCAS
  - Affectation des résultats 2014
- ✓ Vote des budgets primitifs 2015
  - Commune
  - Régie Hôtelière «Le Robur»
  - CCAS
- ✓ Vote des taux d'imposition 2015
  - TH – Taxe d'habitation
  - FB – Taxe foncière bâti
  - FNB – Taxe foncière non bâti
  
- ✓ Délibération pour le renouvellement de l'adhésion PEFC pour la forêt communale de Roure.
- ✓ Délibération pour la signature de la convention de prise en charge de la quote-part de dette globalisée de Roure ainsi que les modalités de calcul.
- ✓ Délibération pour l'achat de la maison cadastrée K 554 de 45 m2, place Jules Mallet.
- ✓ Délibération pour la maîtrise d'œuvre, mission complète sur l'opération restauration de la toiture de la Chapelle Saint-Sébastien.
- ✓ Délibération sur l'achat du terrain K289 de 950m2 appartenant à Monsieur Raymond Mallet, en vue de l'implantation du dispositif d'épandage de l'assainissement autonome de la vacherie installée au quartier du « Tréous ».

- ✓ Délibération pour un accord de principe pour la mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).
- ✓ Délibération pour des travaux de curage et de débroussaillage sur le canal d'irrigation de la Vionène confiés à Monsieur Alexandre Ferrari.
- ✓ Point sur projets en cours de la commune et la Métropole NCA.
- ✓ Questions diverses.

Intervention de M. François CLAUZON, avant le conseil municipal :

M. François CLAUZON prend la parole pour faire un compte rendu sommaire de l'audience à la cour d'appel d'AIX en Provence concernant l'affaire CAIS-REVELLO à la commune, qui s'est tenu le 17 mars 2015, suite aux plaidoiries un arrêté de la cours d'appel sera rendu le 12 mai 2015.

Suite à des propos qui auraient un peu débordés à l'audience M. François CLAUZON demande le soutien du conseil municipal, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**I – Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**II - Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2014**

**A – Compte administratif communal 2013**

Il est exposé au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la commune de l'année 2014 qui sont les suivants :

|                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| -Résultat de fonctionnement 2014   | excédent = <b>184 685.94 €</b> |
| -Résultat antérieur reporté        | excédent = 533 806.30 €        |
| <b>-Résultat de fonctionnement</b> | <b>Excédent = 718 492.24 €</b> |

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <b>A - Résultat d'Investissement 2014</b> | excédent = <b>133 193.36€</b> |
| Report Investissement                     | déficit = -107 735.14€        |
| <b>Résultat d'investissement</b>          | <b>excédent = 25 458.22€</b>  |

*Restes à réaliser :*

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| <i>Dépenses</i>             | - 9000.00 €        |
| <i>Recettes</i>             | 12 500.00€         |
| <b>B - excédent des RAR</b> | <b>28 958.22 €</b> |

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| <b>A +B – Déficit Investissement</b> | <b>28 958.22 €</b> |
|--------------------------------------|--------------------|

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Résultat de l'exercice : Excédent</b> | <b>747 450.46 €</b> |
|--|---------------------|

Il est proposé d'affecter les résultats comme ci-après au budget primitif de la commune

|   |              |
|---|--------------|
| - Report en fonctionnement : Compte 002 | 718 492.24 € |
| - Report en investissement : Compte 001 | 25 458.22 €  |

**B – Compte administratif de la régie hôtelière « Le Robur » 2013**

Il est exposé au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la Régie de l'année 2013 qui sont les suivants :

|   |                   |                    |
|---|-------------------|--------------------|
| Résultat de fonctionnement                | Excédent          | 10 300.67 €        |
| Résultat antérieur reporté fonctionnement | Excédent          | 7 642.19 €         |
| <b>Résultat de fonctionnement :</b>       | <b>Excédent</b>   | <b>17 942.86 €</b> |
| A-Résultat d'Investissement :             | Excédent          | 12 248.44 €        |
| Résultat antérieur reporté investissement | Excédent          | 42 361.74 €        |
| <b>Résultat d'investissement</b>          | <b>Excédent</b>   | <b>56 610.18 €</b> |
| <i>Restes à réaliser :</i>                |                   |                    |
| Dépenses                                  |                   | - 5000.00 €        |
| Recettes                                  |                   | 0.00 €             |
| <b>B - Déficit des RAR</b>                |                   | <b>- 5000.00 €</b> |
| <b>A +B – Déficit Investissement</b>      |                   | <b>49 610.18 €</b> |
| <b>Résultat de l'exercice :</b>           | <b>Excédent :</b> | <b>67 553.04 €</b> |

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

|   |             |
|---|-------------|
| -Affectation en report d'investissement : Compte D001 | 17 942.86 € |
| -Affectation en report d'investissement : Compte D002 | 49 610.18 € |

### C – Compte administratif CCAS 2014

Le Président expose au Conseil d'Administration les résultats du compte administratif 2014 du C.C.A.S. qui sont les suivants :

|                                   |          |                     |
|-----------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement        | Excédent | - 3 556.96 €        |
| Résultat Antérieur à reporter     | Excédent | 2 272.37 €          |
| Résultat d'Investissement         | Déficit  | 0.00 €              |
| Résultat d'Investissement reporté | Excédent | 2 618.19 €          |
| <b>Résultat de l'exercice</b>     |          | <b>+ 1 333.60 €</b> |

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

|  |              |
|--|--------------|
| -Affectation en report de fonctionnement : Compte D002 | - 1 284.59 € |
| -Affectation en report d'investissement : Compte D001  | 2 618.19 €   |

### D – Vote des comptes administratifs et de gestions :

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, Monsieur Richard ZUPPO, doyen d'âge, assure la présidence du Conseil et soumet les comptes administratifs et les comptes de gestion au vote du Conseil municipal :

- Compte administratif communal 2014 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.
- Compte administratif régie hôtelière « Le Robur » 2014 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.
- Compte administratif CCAS 2014 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence du Conseil Municipal.

### **III – Vote des budgets primitifs 2015 :**

#### **A – Vote du budget primitif de la commune**

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2014 qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :.....1 088 772.24 €  
Section d'Investissement..... 871 320.46 €

Il propose également de reconduire les taux d'imposition pour 2015 comme ci-après :

|                                     | Bases   | Taux  | Produit  |
|-------------------------------------|---------|-------|----------|
| Taxe d'habitation                   | 158 600 | 8.79  | 13 941€  |
| Taxe foncière Propriétés .Bâties    | 507 600 | 24.89 | 126 342€ |
| Taxe foncière Propriétés non Bâties | 12 800  | 45.54 | 5 829€   |
| TOTAL                               |         |       | 146 112€ |

Le Conseil approuve le budget primitif communal à l'unanimité des membres présents.

#### **B – Vote du budget primitif de la régie hôtelière**

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2015 et qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes

Section d'Exploitation 58 278.93 €  
Section d'Investissement 154 540.89 €

Le Conseil approuve le budget primitif de la régie hôtelière à l'unanimité des membres présents.

#### **C – Vote du budget primitif du CCAS**

Le Président expose au Conseil d'Administration le budget primitif du CCAS qui se présente et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement 8 000.00€  
Section d'Investissement 2 618.19€

Le Conseil approuve le budget primitif du CCAS à l'unanimité des membres présents.

#### **V – Budget annexe de l'auberge communale « Le Robur »**

Le Maire propose au conseil d'attribuer une subvention de 50 000,00 € au budget annexe de l'auberge communale « Le Robur ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **VI - Délibération pour le renouvellement de l'adhésion PEFC pour la forêt communale de Roure.**

La certification PEFC permet de garantir, par une série d'engagement du propriétaire et du gestionnaire (ONF) que les forêts concernées sont gérées durablement, de sorte que les produits-bois issus des forêts certifiées puissent être identifiés favorablement par les consommateurs.

Le maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion PEFC pour la forêt communale de ROURE pour une durée de 5ans renouvelable tacitement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **VII - Délibération pour la signature de la convention de prise en charge de la quote-part de dette globalisée de Roure ainsi que les modalités de calcul.**

Suite à l'exposé du maire sur la dette globalisée transféré à la Métropole NCA, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents:

- le transfert de l'emprunt à la Métropole Nice Côte d'Azur, pour un montant de 18 428 €,
- les annuités de l'emprunt afférentes à la dette globalisée, qui seront réglées par la Métropole Nice Côte d'Azur au profit de la commune de Roure, et ceci à compter de la première échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- autorise monsieur le maire à signer la convention de prise en charge de la quote part de la dette globalisée de la commune de Roure, relative au financement des biens mis à disposition de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

#### **VIII - Délibération pour l'achat de la maison cadastrée K 554 de 45 m2, place Jules Mallet.**

le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la maison cadastrée K554 qui aura pour vocation d'accueillir les visiteurs, lors d'actions de promotion des nombreux attraits touristiques du village en collaboration avec le Parc National du Mercantour, de proposer des animations et des expositions culturelles diverses en partenariat notamment avec l'Arboretum d'altitude "Marcel Kroenlein", avec l'Association pour la Protection et la Promotion du Patrimoine culturel et naturel de Roure (A3PR) et avec le Comité des Fêtes. De plus ce bâtiment s'inscrira dans un projet global de réhabilitation du cœur du village dont la réalisation a déjà commencé.

Le prix de vente de la maison s'élève à 50 000 euros TTC avec à prévoir en sus les frais de notaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **IX - Délibération pour la maîtrise d'œuvre, mission complète sur l'opération restauration de la toiture de la Chapelle Saint-Sébastien.**

Concernant les travaux de rénovation de la Chapelle Saint Sébastien le maire rappelle qu'il est obligatoire de faire appel à un Architecte du Patrimoine qui assurera une mission de maîtrise d'œuvre complète.

La délibération est ajournée en attente de détermination du coût de la mission complète de maîtrise d'œuvre.

**X - Délibération sur l'achat du terrain K289 de 950m2 appartenant à Monsieur Raymond Mallet, en vue de l'implantation du dispositif d'épandage de l'assainissement autonome de la vacherie installée au quartier du « Tréous ».**

Afin de mettre en place rapidement une filière d'assainissement autonome pour le traitement des eaux usées domestiques et des eaux blanches sur le site de la vacherie communale du « Tréous », le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle section K 288, d'une superficie de 950 m2, appartenant à Monsieur Raymond MALLET, sur laquelle sera mis en place le dispositif d'épandage. Le Maire propose de fixer le prix à 5 euros le m2, ce qui correspond à un montant total de 4 750euros TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**XI - Délibération pour un accord de principe pour la mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).**

Le Maire expose au conseil municipal la possibilité de mettre en place un emploi de type Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), 20 heures hebdomadaire destiné à la mise en valeur du village : fleurissement, travaux d'embellissement...

Ce contrat pourrait commencer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour se terminer au 30 juin 2016 avec possibilité de renouvellement. Le financement de ce type de contrat est pris en charge à 90% par l'Etat et à 10% par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**XII - Délibération pour des travaux de curage et de débroussaillage sur le canal d'irrigation de la Vionène confiés à Monsieur Alexandre Ferrari.**

Comme chaque année il y a lieu d'alimenter le village en eau d'arrosage et ce durant toute la période estivale de juin à septembre, pour exécuter ces travaux le maire a contacté Monsieur Alexandre FERRARI, à la tête d'une microentreprise, qui a donné dernièrement entière satisfaction à la Commune pour des travaux de débroussaillage.

Le Maire présente aux élus le devis, proposé par Monsieur Alexandre FERRARI, avec le nombre de journées prévues pour réaliser les travaux.

Le devis qui s'élève à 6 800,00 euros TTC soit 40 journées x 170 euros/Jour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**XIII - Point sur projets en cours de la commune et la Métropole NCA.**

Le maire a énuméré tous les travaux en cours de la commune et de la compétence de la Métropole NCA.

-Site Internet

-Débroussaillage des terrains du Brec

-Moulin

-Remplacement de la gouttière de l'ancienne mairie

- Changement juridique du ROBUR
- Noms des rues et numéro des immeubles
- Réflexion sur l'aménagement de la place André Ségur
- Remplacement du plancher du clocher de l'église
- Dallage de l'esplanade du Tilleul
- Reprise du chantier du parking du Tilleul
- Eclairage Photovoltaïque
- Garde-corps Bastidon

#### **XIV - Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.